

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2020**

I - INSTALLATION DU COMITE

Les délégués titulaires des communes adhérentes ont été installés dans leurs nouvelles fonctions.

II - ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jean-Jacques CARLIN est élu Président.

III - ELECTION DU BUREAU

1. Détermination du nombre de vice-présidents

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'appliquer le taux maximum de 30% de l'effectif du comité soit un nombre de sept vice-présidents.

2. Election des vice-présidents

3. Election du secrétaire

4. Election des membres du bureau

Sont élus en qualité de vice-présidents :

TEUS Alexandra

REVERTE Georges

HIVET Marie-Alice

GHIRLANDA Jacques

MENCIO Sylvine

POLSKI LADISLAS

GASIGLIA Bertrand

Est élu secrétaire :

TOSEL Anaïs

Sont élus membres du bureau :

Mme FAYOLLE Patricia

M. MICHEL Raymond

Mme LOI Annie

M. AGOSTINI Robert

V - ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégation article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales au Président

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'accorder au Président, les délégations prévues par l'article L2122-22.

2. Organisation administrative du Sivom Val de Banquière

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

D'autoriser au Président à engager les démarches visant à réaliser cet Audit

VI - FINANCES**1. Décision modificatif N°1**

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative N°1 qui se décompose comme suit

Désignation	Ouverture de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Modification des ouvrants d'Interval formation (2020/03)	12 000€	0	12 000 €	0€

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN

AFFICHE LE 05 JUIN 2020